ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 49630

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les moyens mis en oeuvre pour assurer la sécurité des usagers à proximité des passages à niveau. Récemment, la sécurité routière a fait paraître le bilan de l'année 2003, et certains chiffres sont surprenants, notamment en matière d'accidents de passages à niveau où le constat est le suivant : en 2002 (derniers chiffres disponibles), cent soixante-dix-sept accidents de passage à niveau ont eu lieu ; cent trente-quatre sur sites avec signalisation automatique ; deux sur sites gardés ; vingt-six sur sites non gardés (sans barrière ni signalisation) ; vingt-cinq accidents de piétons. Il est paradoxal de constater que c'est sur des passages à niveau avec signalisation automatique qu'on enregistre la plus forte proportion d'accidents (75,7 %) qui sont mortels, dans 22,3 % des cas. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures supplémentaires pourraient être mises en oeuvre afin d'améliorer de façon significative la sécurité sur les passages à niveau automatisés.

Texte de la réponse

Le nombre d'accidents aux passages à niveau, qui a effectivement augmenté en 2003, vient rappeler toute l'acuité du problème des franchissements des voies ferrées par les voiries routières et l'importance de mener, avec constance et détermination, une politique active de mise en sécurité des passages à niveau. En 2004, sur les trois premiers trimestres, il apparaît que la situation s'est améliorée tant par rapport à 2003 que par rapport à 2002. En effet, du 1er janvier au 30 septembre 2004, 85 collisions véhicules/train ont fait 23 morts et 10 blessés graves. Pour la période correspondante de 2003, les chiffres étaient de 151 collisions véhicules/train, qui avaient fait 49 morts et 10 blessés graves. Quant à la même période pour 2002, étaient comptabilisées 129 collisions véhicules/train, qui ont fait 23 morts et 18 blessés graves. Sur les 19 300 passages à niveau, 400 sont recensés comme préoccupants au regard de la sécurité. L'État et Réseau ferré de France (RFF) consacrent, chaque année, 15 millions d'euros à la politique d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau. Les participations des collectivités territoriales, gestionnaires des voiries routières, viennent compléter le financement de ces actions. Au total, près de 50 millions d'euros sont ainsi consacrés, chaque année, par les collectivités publiques à des opérations de suppression des passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité. L'amélioration de la sécurité sur les passages à niveau ne passe pas nécessairement par des opérations de suppression ; d'autres actions, destinées en particulier à renforcer la visibilité des passages à niveau par les usagers de la route, sont ainsi mises en oeuvre en concertation avec RFF et les collectivités locales. Il convient de souligner que, dans la quasi-totalité des cas, c'est le non-respect du code de la route par les conducteurs routiers qui est à l'origine des accidents. Un travail d'information, de formation et d'expérimentation a été engagé. Dans les régions et les départements, sous l'égide des préfets, des politiques locales de mise en sécurité des passages à niveau sont en cours d'élaboration sur la base d'une circulaire du 12 mai 2003. Une formation spécifique des conducteurs de poids lourds a été mise en place en liaison avec les fédérations professionnelles et les organismes de formation. Une information des clients de la SNCF sur les dangers de franchissement des voies ferrées a été faite par la pose d'affiches dans les gares desservies par les

trains TER. Une expérimentation de dispositif de contrôle automatique va être menée dans la région Poitou-Charentes. Elle consiste à mettre en place de nouveaux dispositifs de signalisation permettant de renforcer la perception du danger sur voie routière et de détecter des obstacles sur voie ferrée. Une action de communication grand public sera réalisée début 2005 sur ce thème important de l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau.

Données clés

Auteur : M. Étienne Mourrut
Circonscription : Gard (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49630
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : équipement
Ministère attributaire : équipement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8266
Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 109